

| | | |
|--|--|--|
| <p style="text-align: center;">GROUPE</p> <p style="text-align: center;">A HERE IA PORINETIA</p> <p style="text-align: center;">Mme Nicole SANQUER</p> |  <p style="text-align: center;">ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE</p> | <p>Papeete, Le 13 octobre 2020</p> |
|--|--|--|

3^{ème} SÉANCE

SESSION BUDGÉTAIRE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020



QUESTION ORALE

ADRESSÉE A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Monsieur le Président de la Polynésie Française,

Vous avez déclaré à la presse le samedi 03 octobre, à la sortie de votre entretien avec le Premier ministre que la convention Etat/Pays sur la santé et la solidarité allait être renouvelée avant la fin de l'année avec un montant et une durée de convention restant inchangés à 12 millions d'euros pour 3 ans.

Nous souhaitons être correctement informés sur cette nouvelle convention qui en réalité, devait marquer un effort de solidarité nationale plus important au bénéfice de la Polynésie Française, marqué par le doublement du montant et la diversification de l'intervention de l'Etat.

Les nouvelles bases de ce partenariat en matière de santé et de solidarité figurent en effet dans le rapport issu de la mission conjointe des 3 inspections générales de l'Etat, IGAS, IGA et IGF relative à l'évaluation de la convention passée en 2015 entre l'Etat et le Pays pour le régime de solidarité de la Polynésie Française et à la formulation des axes de coopération de la prochaine convention.

Cette mission s'est rendue en Polynésie Française du 15 au 30 novembre 2018 et a pu ainsi se déplacer aux Marquises et sur deux atolls aux Tuamotu. Elle a rencontré les autorités et les services du Pays, les responsables des structures de soins, les professionnels de santé et des organismes intervenant dans le champ social. Cette mission sur le terrain a permis aux trois inspecteurs d'être confrontés aux contraintes géographiques et aux difficultés d'accès aux soins des polynésiens habitants les archipels éloignés. En avril 2019, un rapport de plusieurs centaines de pages comprenant une liste de 22 recommandations était rendu.

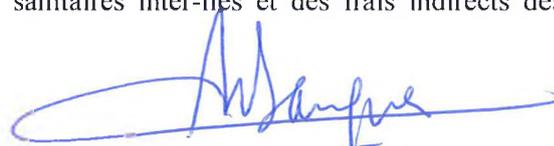
Dans le cadre du renouvellement de cette convention, nous souhaitons connaître précisément les préconisations qui ont été spécifiquement retenues par l'Etat, et notamment trois d'entre elles compte tenu des impacts budgétaires et sociaux qui risquent d'en découler :

- premièrement, la recommandation 12 qui demande l'affiliation des fonctionnaires d'Etat et de leurs ayants droits à la Caisse de prévoyance sociale pour le risque maladie. Les syndicats de fonctionnaires d'Etat ont marqué à plusieurs reprises leur opposition à ce changement d'affiliation.

- deuxièmement la recommandation 17 qui préconise le rapprochement tarifaire au centre hospitalier des ressortissants de la sécurité sociale de celui des ressortissants de la CPS. Cette mesure impacterait les recettes de l'Hopital de Taaone, déjà déficitaire, d'après l'examen du compte financier 2019.

- et enfin troisièmement la recommandation 18 qui envisage la prise en charge par l'Etat d'une partie du surcoût des frais de transport des évacuations sanitaires inter-iles et des frais indirects des évacuations sanitaires internationale.

Je vous remercie.



Nicole SANQUER